



**Comité Consultatif du Marché n°9**  
**VERSION 2 en vert (point 3 tiret 1 + point 8 tiret 5)**  
**Réunion du 29 avril 2024 à 17h00 à la Mairie de Saillans**

**Présents :**

Représentants des commerçants : Nathalie Pagé (commerçants non alimentaires), Frédéric Catella (commerçants alimentaires), Marie-Pascale Abel-Coindoz (producteurs), Ghislaine Fernandez (Sicar)

Mairie de Saillans :

Elus : François Brocard, Georges Duquesne

Placier : Frédéric Surugue

**Absents excusés :**

Mairie de Saillans : Philippe Berna

**Absents non excusés :**

Représentants des commerçants : Jean-François Rey (Fédération des Marchés de France)

**Nouveaux représentants des commerçants au comité consultatif à la suite de l'élection du 07 avril 2024 : bienvenue à eux !**

1. Infos :

Policier municipal ou garde champêtre mutualisé, porté administrativement par la CCCPS et financé par les communes (hors Crest et Aouste, déjà dotées d'une police municipale (cf. CR n°8 point 2)) : validé en conseil communautaire, en cours de validation par les différents conseils municipaux. Recrutement en septembre 2024.

Afin d'assurer des missions de police cet été, la commune de Saillans est en cours de recrutement d'un ASVP jusqu'en septembre : l'offre de poste est parue, les candidats seront reçus en entretien.

Chantier église : emplacement réservé à l'entreprise de maçonnerie le long de la façade sud de l'église (périmètre clôturé par des barrières Héras) du 19/03/2024 jusqu'au 04/08/2024. La mairie rappellera à l'entreprise d'utiliser le moins de surface possible.

Véhicules de La Poste : Par suite des travaux dans le centre ancien de Saillans, la mairie avait accordé, depuis le mois de novembre 2023, 4 places de stationnement pour les véhicules de La Poste, sur la place du Prieuré, derrière l'église. Les travaux ont avancé, l'aire de stationnement rue des Frères Naef, sous les locaux de la Poste, est à nouveau disponible. A partir du vendredi 03 mai, La Poste pourra à nouveau garer les véhicules sur cet emplacement utilisé auparavant. Les places derrière l'église ne seront plus réservées et elles devront être libres de tout véhicule pour la tenue du marché dominical.

2. Actualisation des abonnements :

Marché alimentaire : 3 demandes d'abonnement

- La commission décide :
  - Zélie FALLET (petite boulangerie italienne) : accord pour un abonnement (à partir du 01/05/2024, car elle a déjà payé les 4 premiers mois en tant que passagère)
  - Laurette ANDRE (productrice de miel) : accord pour un abonnement (à partir du 01/05/2024, car elle a déjà payé les 4 premiers mois en tant que passagère)

La mairie demande aux 2 commerçantes toutes les pièces nécessaires pour acter ces abonnements.

- Victor SILVESTRE (huile d'olive de Nyons + produits issus d'olives) : demande refusée, manque d'ancienneté (présence depuis mars 2024)

Marché non alimentaire : pas de demande

### 3. Absences :

- Jean-José TORRES + Peggy SERGENT (revendeurs fruits et légumes) : les absences ne sont pas justifiées par un avis médical d'arrêt de travail (cf CR n°8 point 4).

La mairie envoie un courrier pour rappeler la règle (article 4 du règlement du marché).

Son emplacement intéresse Mélanie BRUN (maraîcher) **et**

Carole ROUX (huiles essentielles et eaux florales + confitures et jus de fruits) **serait intéressée.**

- Kévin CONTON (revendeur de fromages) : un courrier lui a été envoyé en avril 2024 par la mairie car il a été absent sans avis du 15/10/2023 au 21/04/2024 (1 présence le 15/02/2024).

Sur une année civile (01 janvier au 31 décembre) il a néanmoins le nombre de présences effectives prévues par le règlement du marché.

Il a été de retour sur le marché le 28/04/2024, il a alors assuré que sa nouvelle situation lui permettait d'être à nouveau présent régulièrement.

### 4. Terrasse du restaurant « le Pains des Fous » :

Le restaurateur se plaint que le marché lui ampute une partie de sa terrasse les dimanches et lui cause un manque à gagner.

Il demande aussi que les commerçants qui sont plus bas dans la Grande Rue n'aient pas de véhicules, en tout cas pas d'utilitaires, car à la fin du marché, le passage des véhicules est dangereux pour sa terrasse et ses clients.

Sa demande est prise en considération, elle est tout à fait recevable. Une entente devra être trouvée avec les commerçants lorsqu'ils vont arriver pour la saison estivale, sinon un remaniement des emplacements sera à faire.

### 5. Pharmacie :

Dimanches et fêtes d'ouverture de garde en 2024 : 09/06 + 14/07 + 18/08 + 15/09 + 10/11 + 01/12 + 25/12

La pharmacienne demande qu'un accès voiture soit réservé les dimanches de garde pour sa clientèle ayant des difficultés à se déplacer.

Refus de la commission : trop dangereux pour la sécurité du marché. Comme l'année dernière, l'entrée de la pharmacie sera libérée pour une meilleure visibilité et accessibilité.

### 6. Abonnement électrique :

Patrice REYNAUD (bois tourné) demande s'il peut avoir un branchement électrique gratuit pour un tour à bois : il ferait des démonstrations du travail du bois sans faire le commerce de ses démonstrations.

Avis défavorable de la commission : 1/ s'il ne vend pas ses démonstrations sur le moment, il pourrait les retravailler dans son atelier pour les vendre ensuite - 2/ il est à côté de Didier BIRBES (couteaux, affûtage), qui utilise et paie l'électricité pour l'affûtage, ce serait difficilement justifiable.

Il doit faire un courrier à la mairie pour avoir une réponse officielle.

### 7. Règlement du marché :

Frédéric Surugue, placier, demande qu'un rappel soit fait aux commerçants pour le respect des règles d'affichage des produits et d'entretien du matériel.

Un projet de courrier va être fait par la mairie, à valider par la commission du marché.

## 8. Echanges :

- Dimanche 14 juillet :

Bal sur la place de la République la veille au soir (13 juillet) => la scène ne sera pas démontée et la buvette (tréteaux + tables et bancs) ne sera pas évacuée.

Le marché alimentaire se tiendra tout de même sur la place de la République : la buvette devra être entreposée le long des murs et/ou sur le parvis de la salle polyvalente. Est-il possible de replier la scène afin que les commerçants puissent s'installer autour ? A confirmer par la mairie

- Vogue (cf. CR n°8 point 8) :

Maintien de l'installation du marché rue Raoul Lambert. L'espace occupé par la terrasse du restaurant Les Jeunes Chefs sera disponible, l'établissement ayant cessé son activité.

- Distributeur automatique de billets :

Ses pannes péjorent les commerçants => les représentants des commerçants demandent que la mairie fasse un courrier à la Société Générale pour demander que cette installation fonctionne, notamment lors des marchés et de la saison touristique.

- Panneau « interdit aux chiens » :

Les représentants des commerçants demandent s'il est possible d'installer un panneau « interdit aux chiens » à l'angle sud-est de la place de la République.

Ce type de panneau est-il suffisamment dissuasif ? La demande sera étudiée par la commission travaux de la mairie.

- Boîtiers électriques :

Rappel (cf. CR n°8 point 8) : La sécurité du boîtier d'alimentation électrique à l'angle sud-est de la place de la République est à vérifier.

Les commerçants demandent que ce coffret soit déplacé pour être accessible sans être obligé d'escalader le mur.

La représentante des commerçants non alimentaires fait remarquer qu'il n'y a pas de coffret électrique place du Prieuré alors qu'il y a des commerçants qui utilisent de l'électricité.

Le signalement sera fait aux Services Techniques de la commune.

Fin de la réunion à 19h00

*PV fait par la mairie de Saillans*